

AUDENGE

4x4 en forêt, déchets, VTT dans une réserve : un stage pour réaliser

Quatorze hommes et femmes ont suivi un nouveau stage de citoyenneté, lundi. Le but : sanctionner tout en sensibilisant, afin d'éviter un renouvellement de l'infraction

« On a été traités comme des délinquants, alors qu'on est plutôt des écolos »

Elisa Artigue-Cazcarra
e.cazcarra@sudouest.fr

Ilssont 12 hommes et deux femmes. Moyenne d'âge, 50 ans. Hormis l'un d'eux, qui arrive de Valence, ils sont des locaux. Tous ont commis une atteinte à l'environnement, ces derniers mois, et sont convoqués au premier stage de citoyenneté environnementale organisé en Gironde. « Cette mesure s'inscrit dans une composition pénale, procédure alternative à des poursuites pénales décidée par le parquet pour sanctionner les infractions les moins graves. Ici, les faits commis étaient des contraventions passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros et la saisie du véhicule », explique Nathalie Queran, vice-procureure à Bordeaux. Fin 2023, le parquet de Bordeaux a signé une convention avec l'Office français de la biodiversité (OFB), le Conservatoire du littoral et l'Office national de la forêt (ONF) pour créer ce nouveau stage. Plus pédagogique qu'une simple amende, il coûte 220 euros au stagiaire et dure une journée. Son but : sanctionner et sensibiliser pour éviter un renouvellement de l'infraction.

À vélo hors clou : 470 euros

Les 13 « cobayes » se retrouvent au domaine de Certes-et-Graveyron, espace naturel à Audenge, sur le bassin d'Arcachon. Deux magistrates, un délégué du procureur et des spécialistes de la préservation de l'environnement les accueillent. Au programme : matinée en salle, avec QCM et exposés sur les grands enjeux de la biodiversité, du changement climatique et un rappel de la réglementation, suivie, l'après-midi, d'une visite de terrain.

Assez vite, les échanges révèlent que certains ont du mal à comprendre pourquoi ils sont là. « Je le vis comme

une injustice », expose Delphine, 53 ans. Comme six de ses voisins, elle est une VTTiste et s'est fait attraper, en mai dernier, par des agents de l'ONF, dans la réserve naturelle d'Hourtin. Ils circulaient à vélo en dehors des sentiers balisés, ce qui est interdit.

« On est des gens du coin, on orga-



nise des sorties à cet endroit depuis des années. Les sentiers sont mal entretenus. On a fait un petit écart pour rejoindre une piste et "bam !", un agent planqué dans un buisson nous est tombé dessus. Aucune discussion n'a été possible. On a été traités comme des délinquants, alors qu'on est plutôt des écolos», affirment ces cyclistes, «en colère».

Bilan de l'incartade : une convocation à la gendarmerie, puis devant le délégué du procureur, avant le stage et une note totale de 470 euros – l'ONF et l'association de défense de l'environnement Sepanso se sont constituées parties civiles et ont obtenu 250 euros de dommages et intérêts, qui s'ajoutent aux 220 euros du stage.

« La déchetterie était fermée... »

Sylvain, 47 ans, a été pris en train de déverser des gravats dans un chemin forestier, à Lanton. « Je voulais boucher des trous, avance-t-il. Mais j'ai compris. » En face de lui, un stagiaire a été retrouvé après avoir jeté en forêt des déchets verts. « La déchetterie était fermée », bredouille ce professionnel. « Cela contribue à la prolifération de plantes invasives », souligne Jean-Olivier Terrier,

INFRACTIONS DE BASSE INTENSITÉ

Ce stage, comme alternative aux poursuites pénales, est prononcé pour des infractions de basse intensité, qui n'ont pas entraîné de dommages environnementaux graves et irréversibles. Les atteintes les plus graves font, elles, l'objet d'enquêtes préliminaires et d'informations judiciaires.

de l'OFB, citant l'exemple du bambou.

En bout de table, quatre hommes se font discrets. Des appareils photos cachés dans des arbres ont permis de les confondre : ils avaient fait du 4x4 dans une zone naturelle et une forêt domaniale. « On était en famille, en vacances à Lacanau. On a eu envie de profiter. Il n'y avait pas de panneau », tente l'un d'eux.

« De plus en plus de contrôles »

Fermes mais pédagogiques, les magistrats du parquet ne se dérobent pas et expliquent. Aux VTTistes vexés, Nathalie Queran rappelle le contexte. « On a vu proliférer sur Internet des vidéos d'auto-entrepreneurs, vendeurs de vélo, qui donnaient rendez-vous au milieu des bois pour tester des VTT. Des surveillances plus importantes ont été mises en place. Vous n'êtes pas les seuls à avoir été verbalisés. Nous aurions pu vous orienter vers une ordonnance pénale, qui coûte 750 euros. Nous avons retenu la composition pénale et ce stage, car nous avons considéré

« Aujourd'hui, nous vivons dans un environnement de plus en plus contraint et à risque »

que vous étiez en capacité de comprendre. »

« Dites-vous qu'il y aura de plus en plus de contrôles, enchaîne sa collègue Marie-Noëlle Courtiau-Duterrier. Vous n'ignorez pas les incendies que nous avons connus en 2022. Aujourd'hui, nous vivons dans un environnement de plus en plus contraint et à risque. Collectivement, il faut faire en sorte de préserver notre environnement pour demain. »

Les 14 premiers stagiaires étaient encadrés par des magistrats, des agents de l'OFB, du Conservatoire du littoral et de l'ONF.

GUILLAUME BONNAUD / SO

